

# Délégué au SMUS Escalade Mode d'emploi

Vous trouverez dans ce document les informations essentielles autour du rôle de délégué. Ce document est public et peut être transféré à tout adhérent du SMUS Escalade qui s'intéresse au poste de délégué.

- C'est quoi le SMUS Escalade ?
- C'est quoi un délégué ? Son rôle
- Comment on devient délégué ?
- Comment on s'inscrit sur le calendrier?
- Comment on arrête?



# L'association « SMUS Escalade »



Le SMUS Escalade est une association dite « loi 1901 » aussi appelée Association à but non lucratif.

Fondée en 2006, l'association a pour but de proposer des activités d'escalade en ayant pour maitre mot : **l'escalade pour tous.** 

Comme toute association à but non lucratif, conformément à la loi, le SMUS Escalade est composé d'un conseil d'administration, appelé Comité directeur au SMUS Escalade.

Le Comité directeur est élu par vote des adhérents sur la base de projets associatifs pour gérer les intérêts collectifs de l'association. Il s'agit des dirigeants de l'association.

Au sein de ce comité directeur, un bureau est élu par le comité directeur. Le bureau porte un pouvoir décisionnel sur les choix et orientations de l'association.

# Qui est le délégué?

Depuis sa création, le nombre d'adhérents au SMUS Escalade a beaucoup évolué et le nombre d'activités également.

Si plusieurs activités, comme les cours enfants ou les cours de perfectionnement adultes, sont encadrées par des professionnels, une autre activité qui concerne davantage les adultes autonomes est appelée « créneau de grimpe libre ».

Ces créneaux libres sont des horaires d'accès à la salle d'escalade où les adhérents, à jour dans leurs cotisations et jugés autonomes dans la pratique de l'escalade en toute sécurité, ne sont pas encadrés mais restent supervisés par un autre adhérent nommé « le délégué ».

Le délégué est un adhérent au SMUS Escalade, à jour dans sa cotisation, dont les compétences en escalade sont jugées suffisantes pour lui permettre de gérer une séance d'escalade dans laquelle d'autres adhérents autonomes pourront grimper en même temps que lui.

Par sa présence, il rend possible l'ouverture de créneaux d'escalade sans que l'un des dirigeants soit présent pour superviser la séance et en l'absence de professionnel de l'escalade.

Le SMUS Escalade étant une association à but non lucratif à budget limité, les délégués sont essentiels au fonctionnement associatif du SMUS Escalade et c'est grâce à lui que les créneaux de grimpe libre sont possibles.

# Le rôle des délégués

#### S'inscrire sur le calendrier

- Pour que les créneaux de grimpe libre soient accessibles, Il faut qu'un délégué s'inscrive sur le calendrier.
- Les délégués sont nombreux et si chacun ouvre une fois de temps en temps la charge n'est pas si importante individuellement.
- Certains créneaux sont souvent ouverts par les mêmes personnes, il ne faut pas hésiter à les soulager de temps en temps même s'ils sont tout de même présents ce jour-là.
- Un mode d'emploi pour s'inscrire sur le calendrier est en annexe de ce document.

#### Le tee-shirt

- Il est demandé à chaque délégué qui vient grimper dans son créneau de porter le tee-shirt orange.
- C'est important pour que les adhérents puissent vous identifier rapidement.
- Que ceux qui n'en n'ont pas ou qui souhaitent un maillot supplémentaire nous le signaler pour qu'on leur en attribue.

### Ouvrir et fermer la salle

- Le délégué ouvre et/ou ferme la salle, ouvre et/ou ferme les armoires, la réserve. Il récupère et redonne les clefs à l'accueil (de Brossolette comme de Gilbert Noël) sauf si un cours précède la séance.
- A la fermeture il vérifie qu'il ne reste plus de cordes au sol ou mal accrochées (passées dans les deux mousquetons du relais en haut de voie). Mais ce n'est pas vous qui rangez tout. La demande est faite à tous les adhérents de ranger les cordes qui trainent et lors des formations, le lovage des cordes sera appris. Si possible il s'assure que toutes les voies de la partie école sont équipées d'une corde.
- Il annonce la dernière voie au plus tard à 22h15 mais si il désire partir plus tôt et qu'aucun autre délégué n'est présent pour fermer, il est en droit de fermer plus tôt.

- Le code des armoires est le 2309. Ce code est confidentiel, merci de ne pas le communiquer aux adhérents. Lorsque vous ouvrez une armoire, pensez à refermer le cadenas sur l'anneau de la porte et à brouiller le code.

#### La sécurité

 Le délégué jette un œil sur la sécurité (cette demande sera faite aussi aux anciens grimpeurs non délégués) de manière à limiter les erreurs de manipulation, notamment auprès des nouveaux mais pas qu'eux :-)

#### La carte d'adhérent

- Enfin **le délégué** vérifie que chaque adhérent est bien licencié. Une carte de couleur distinctive aidera à cette tâche, la carte change de couleur chaque année.

**Si la carte est rouge** cela signifie que le grimpeur n'est pas autonome, il est autorisé à grimper mais pas à assurer.

Pas de carte : on demande si la personne est reconnue par d'autres, on peut vérifier (même si cela prend du temps) sur le listing qui sera dans l'armoire d'entrée si cette personne est bien inscrite. Si ce n'est pas le cas, elle ne grimpe plus.

Si c'est une personne que vous connaissez, un ancien grimpeur du club, il doit aussi porter sa carte. Pas de carte, c'est un rappel aux responsabilités de grimper dans ces conditions (absence d'assurance, responsabilité du club) et comme on se dit que c'est difficile de dire à cette personne de ne plus grimper, on en reste là pour la séance mais on informe le CD par courriel ou sur le groupe whatsapp des délégués pour que le comité directeur intervienne.

### Transmettre et recevoir des infos

 Vous pouvez signaler tout incident au bureau du SMUS à l'adresse <u>smus.escalade@free.fr</u> ou sur le groupe whatsapp des délégués.
L'essentielle des informations passent par le groupe whatsapp des délégués.

#### Les accidents

- Une pharmacie est à votre disposition dans l'armoire à l'entrée à Brossolette ou dans un placard sur la mezzanine à Gilbert Noël. Il s'agit d'une pharmacie pour des soins simples.
- En cas d'accident prévenir l'accueil avec le téléphone de la salle.

#### Les personnes qui viennent faire un essai

 C'est forcément avec un grimpeur du club qui l'accompagne et ce nouveau ne grimpe qu'en moulinette. C'est un essai donc ça ne dure pas toute la séance.

### Les personnes qui viennent grimper en tant qu'invités

- Un membre du club peut inviter une personne, il(elle) doit prendre au préalable une licence découverte.
  - Cette demande doit être faite par mail quelques jours au préalable avec le nom, prénom, date de naissance de l'invité et la date de sa venue.
  - Un accusé réception avec un no de licence sera envoyé par retour. Cette licence sera à présenter au délégué de salle.
  - Le tarif est de 6€ à régler par chèque, à l'ordre du SMUS Escalade, avec noté au dos "Licence Découverte"
- Cette pratique reste exceptionnelle car Le Smus n'a pas vocation à avoir une pratique d'accueil comme les salles privées.

## La salle de bloc

 Les grimpeurs du bloc (qui sont plus difficiles à "surveiller") doivent avoir leur carte aussi. Les blocceurs peuvent suspendre leur baudrier (où la carte doit être attachée) au filet ou simplement leur carte avec une pince linge.

# Comment devenir délégué?

L'investissement bénévole de chaque personne peut être différent. Cependant, pour que le SMUS Escalade perdure, il est nécessaire que de nouveaux bénévoles souhaitent chaque année devenir délégué.

Lorsqu'un adhérent souhaite s'investir davantage, il doit faire part au comité directeur du club de sa volonté de devenir délégué afin que sa candidature soit examinée par les membres du comité lors des réunions mensuelles.

En effet, le candidat souhaitant gérer les séances d'escalade libre, deviendra en quelque sorte une extension du comité directeur lors des séances d'escalade libre puisqu'il pourra prendre toute décision qu'il juge nécessaire durant la séance supervisée.

Lors de cette réunion, la candidature de toute personne se présentant sera examinée et sera débattue sur une liste de points commune à chaque candidature telles que :

- Le candidat est-il régulier à la salle?
- Le candidat est-il fiable pour
  - Ouvrir la salle à l'heure
  - Accompagner une séance d'escalade en autonomie
  - Avoir un regard sur la sécurité

0 ...

#### Comment arrêter?

Aucun problème, il suffit d'avertir un membre du CD et voilà.

Merci de votre aide et soyez vigilant à la sécurité dans la salle.

#### **INSCRIPTION AUX SEANCES MODE D'EMPLOI**

#### Bonjour à tous!

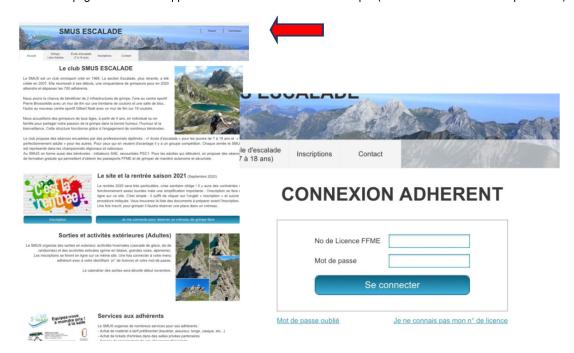
Voici comment s'inscrire aux séances d'escalade (valable pour les grimpeurs et les délégués).

#### Allez sur le site du SMUS:

https://www.smus-escalade.fr



En haut à droite de la page d'accueil de l'application connectez vous à votre compte (numéro de licence et code personnel)



Vous arrivez sur le menu adhérent, cliquez alors sur « réserver un créneau de grimpe libre »



La réservation est possible sur 2 semaines à raison d'un créneau par semaine et par adhérent, dans le menu déroulant vous pouvez choisir le lieu de pratique, les créneaux disponibles s'affichent. (Exemple Gilbert NOËL). Le nombre de places est indiqué, le D affiché sur le créneau indique la présence d'un délégué.

#### La grimpe ne sera possible qu'en présence d'un délégué!

En tant que délégué la réservation se trouve sur la même fenêtre, pour les familles la réservation se trouve également sur cette fenêtre si le crédit de réservation n'est pas atteint!



Une fois la réservation réalisée le G pour grimpe libre s'affiche sur le créneau, un D lorsqu'il est réservé en tant que délégué. Pour visualiser l'ensemble des réservations ou les annuler il faut revenir à la page « mes réservations de créneaux libres »!

#### Supprimer une réservation

Tant que la séance n'est pas commencée, vous pouvez toujours annuler une réservation (ou une inscription en tant que délégué)

- 1- Sélectionner la réservation à supprimer de votre liste de réservations
- 2- Bouton supprimer ma réservation



SMUS ESCALADE - Site réalisé avec WinClub